



DIRECTION ACHATS

N° 8/D/DA/2025

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 48-2-a ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 61/AOO/BKAM/2025 portant sur l'acquisition et livraison des équipements de protection individuelle pour le personnel de Bank Al-Maghrib, marché cadre alloti (25 Lots) ;
- Considérant le procès-verbal n° 1 de la commission d'appel d'offres constatant que seuls les montants minimums par lot ont été publiés dans l'avis d'appel d'offres, alors que, conformément aux dispositions applicables aux marchés-cadres, il y a lieu de mentionner à la fois les montants minimums et maximums pour chaque lot, et proposant à cet effet l'annulation de l'appel d'offres pour vice de procédure ;

Le Responsable de la Direction Achats par intérim, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offres n° 61/AOO/BKAM/2025 portant sur l'acquisition et livraison des équipements de protection individuelle pour le personnel de Bank Al-Maghrib (25 Lots), pour vice de procédure. *en*

Rabat, le 01 août 2025

PE

PE
ABBAD FAYCAL
ADJOINT DU RESPONSABLE
DE LA DIRECTION ACHATS